

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'AILLY SUR SOMME
Commune de Crouy Saint Pierre
et Commune associée de Saint Pierre à Gouy
Tél : 03 22 51 10 97 / Mail : mairie@crouysaintpierre.fr
Permanences : lundi et jeudi de 14h00 à 19h00

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 26 JUIN 2023 18 heures 30 en Mairie de Crouy-Saint-Pierre

Étaient présents :
Monsieur SINOQUET Régis, Maire
Monsieur CLÉRE Denis, 1^{er} adjoint
Madame LEGROS Alexandra, 2^{ème} adjointe
Monsieur BOULET Bernard
Monsieur LEGRIS Cyril
Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre
Madame KIENZEL Delphine
Madame MEULIN Maryline
Monsieur VAN LAECKEN Patrick
Madame SINOQUET Valérie

Était absent excusé :
Monsieur LEULIER Jean-Paul

Secrétaire de séance : Monsieur BOULET Bernard

Le quorum étant respecté le Conseil Municipal a pu réglementairement délibérer.

L'ordre du jour formalisé sur la convocation transmise le 22 juin 2023 a été respecté et n'a pas suscité de demande de scrutin particulier.

- Approbation du précédent compte-rendu (CM du 11 mai 2023).
- Budget : Situation budgétaire au premier semestre
- Information sur demandes de subventions déposées auprès « État – Région – Département »
- « Plan Arbres » étude nouveau devis, validation du plan de financement pour subvention (délibération)
- Appel à projet : Présentation du dispositif « Banc Rouge » proposé par le Conseil Départemental de la Somme en réponse aux violences faites aux femmes (délibération)
- Présentation du devis pour l'installation d'une horloge sur le Clocher de l'Église (délibération)
- F.D.E.80 Renouvellement adhésion au service du Conseiller en Énergie Partagée (délibération)
- Fond Vert : Rénovation énergétique Salle des Fêtes (délibération)
- CAF : Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2023-2027 (délibération)
- Indemnités pour le gardiennage des églises communales (délibération)
- Travaux supplémentaires sur l'Église
- Informations diverses :
 - Comptes-rendus des participations aux réunions
 - S.A.S Bois Bleu Énergies à Airaines
 - Cérémonie Baptême des Cloches
 - Retour sur dernières manifestations festives -baptême du Coq Léo et Fête des voisins)
 - Bilan réunion d'information « Participation Citoyenne »

- Concours Maisons Fleuries et passage du Jury Régional le 5 juillet pour l'attribution d'une première fleur
- Projets en cours : Concert Gospel en l'Église de Crouy le 19 novembre offert pour récolter des dons au profit de la Fondation du Patrimoine

I – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU (CM DU 11 MAI 2023)

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité et entériné sans observations.

II – BUDGET : SITUATION BUDGÉTAIRE AU PREMIER SEMESTRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal de l'état des dépenses de la commune arrêté au 26 juin 2023.

	Crédits ouverts	Réalisations Mandats émis	Crédits sans emploi
Fonctionnement	430 473,00 €	128 697,27 €	301 775,73 €
Investissement	737 942,00 €	255 927,44 €	482 014,56 €

Monsieur le Maire informe que des dépenses supplémentaires seront à prévoir au cours du second semestre sur les paies (Chapitre 012 et 65) avec la hausse du point de l'indice.

III – INFORMATIONS SUR DEMANDES DE SUBVENTIONS DÉPOSÉES AUPRÈS « ÉTAT – RÉGION – DÉPARTEMENT »

Monsieur le Maire fait le point sur les différents dossiers de subventions :

Les subventions accordées :

- 144,00 € du Conseil Départemental pour l'achat d'un drapeau dans le cadre du devoir de mémoire
- 2 130,00 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet « Bassin de rétention d'eau – Rue Alfred Bulard »
- 6 040,00€ du Conseil Départemental pour le projet « Aménagement de chicanes, créations de parkings et pose de signalisation horizontale et verticale (RD3)

Les dossiers déclarés complet et en cours d'instruction :

- Le dispositif Fonds d'aide aux projets locaux des communes rurales (FAPL) a été déclaré complet le 08 mars 2023. [Projet rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité salle des fêtes de Crouy-Saint-Pierre]

Les dossiers refusés :

- Dotation de solidarité à l'Investissement Local (DSIL) - [Projet rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité salle des fêtes de Crouy-Saint-Pierre] – Montant demandé : 36 393,36€

Les sommes perçues :

- 13 000,00€ du Dispositif communal 2020 : aménagement de carrefour au croisement de la rue de la croix et la RD3
- 11 281,91€ au titre du Fonds de compensation pour la TVA [6 399,08€ pour les dépenses d'investissement, et 4 882,83€ pour les dépenses de fonctionnement]

IV – PLAN ARBRES : ÉTUDE NOUVEAU DEVIS, VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR SUBVENTION (délibération)

Monsieur le Maire informe que la Région a demandé que la commune revoie son précédent devis car il comprenait beaucoup d'essences inéligibles.

Monsieur le Maire informe avoir sollicité un pépiniériste recommandé par l'instructeur de notre dossier pour se conformer à la charte des essences éligibles.

Le devis de l'entreprise CRÉTÉ est de 557,13€ (soit 650,77€ TTC)

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Financier	Montant HT
Fourniture de végétaux	175,74 €	Région Hauts-de-France	486,00 €
Protections (tuteurs, paillage)	381,39 €	Maître d'ouvrage	71,13 €
Total projet HT	557,13 €		557,13 €

TVA	93,64 €
Coût du projet pour la commune [Part HT + TVA]	164,77 €

Monsieur le Maire informe avoir obtenu gratuitement auprès de la FDE80 des végétaux à récupérer cet automne. [Dispositif « Plan Carbone » de la FDE80]. Monsieur le Maire précise que les végétaux viennent de la même pépinière que le devis présenté.

Monsieur le Maire précise à nouveau que les végétaux choisis vont servir à compléter l'espace Intergénérationnel, remplacer le pommier dégradé à Saint-Pierre, végétaliser le « Chemin Vert »

Monsieur LEGRIS interroge sur l'entretien de la haie qui serait plantée « au Chemin Vert ». Monsieur LEGRIS précise notamment que les souches des peupliers sont toujours présentes, et que le coût du dessouchage n'a pas été quantifié.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra étudier le moment venu cette problématique, n'excluant pas de faire appel aux moyens locaux des agriculteurs. A défaut il n'exclut pas de solliciter les services d'une entreprise spécialisée.

Monsieur BOULET demande si l'on ne pourrait pas bâcher avec une toile le « Chemin Vert » pour tenir le talus ?

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas envisageable vis-à-vis du souhait de la commune d'obtenir le label de la première fleur des « Villes et Villages Fleuris »

Madame MEULIN trouve que le projet va rajouter du travail à l'agent communal qui a déjà beaucoup à faire.

Madame LEROY-LONGUET demande s'il est possible d'installer une haie derrière le calvaire à Saint-Pierre.

Monsieur CLÉRÉ répond que cela n'est pas possible car le calvaire est juste en limite de propriété.

Madame MEULIN demande pourquoi il y a des plantes dans les nouveaux parterres à Saint-Pierre, l'entretien en est complexifié. Elle propose que les parterres soient en béton lavé.

Monsieur le Maire informe que les parterres étaient prévus dans le projet d'aménagement, et ajoute qu'il serait dommage de réurbaniser cette zone.

Monsieur VAN LAECKEN trouve que le village de Saint-Pierre est plus joli ainsi.

Madame MEULIN informe qu'il y a des mauvaises herbes.

Monsieur LEGRIS trouve qu'il n'y a rien de dégradants à désherber un parterre de la commune. Il interpelle sur le besoin à terme de recruter un deuxième agent polyvalent.

Madame LEGROS rebondi sur le sujet et propose d'organiser une journée participative. Un état des lieux de la commune devra être préparé en amont.

Madame KIEZNEL demande des renseignements sur la venue des TIG/TNR, et s'il reste des heures pour les « Emplois Verts »

Monsieur le Maire répond que le procureur a pris acte de la volonté de la commune, le dossier est maintenant dans les mains de la Justice.

Monsieur CLÉRÉ répond concernant les Emplois Verts, leur quota a été utilisé pour le désherbage des cimetières.

Monsieur LEGRIS pense que ce seront toujours les mêmes participants concernant les « journées participations citoyennes ». Par ailleurs, il s'indigne de l'entretien de certains trottoirs et/ou devantures d'administrés.

Pour conclure le débat et prenant acte de toutes ces remarques, Monsieur le Maire propose de valider le devis de la pépinière CRÉTÉ, de solliciter la subvention auprès de la région. La plantation sera réalisée de manière participative comme lors de la précédente campagne de l'année dernière.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal

- Approuve le projet présenté
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif Plan ARBR
- Adopte le plan de financement présenté

V – APPEL À PROJET : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF « BANC ROUGE » PROPOSÉ PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME EN RÉPONSE AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (délibération)

Monsieur le Maire rappelle que le sujet a été évoqué succinctement lors du précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire informe qu'afin de prévenir les violences conjugales et les drames qu'elles occasionnent, le Conseil Départemental de la Somme a lancé un appel à projet à destination de toutes les communes de la Somme qui souhaitent s'équiper d'un banc rouge. La particularité de ce banc, outre sa couleur, est d'apporter une aide aux victimes de violences en apposant une signalétique adaptée pour communiquer sur une plaque fixée sur le banc les numéros d'urgence à connaître pour les victimes et témoins.

L'appel à projets vise à apporter une aide aux communes qui le souhaitent pour le financement de l'achat et de l'installation d'un banc rouge.

Un seul banc pourra être proposé par commune. Celui-ci pourra être subventionné à hauteur de 50% de la dépense dans la limite de 500€ (acquisition et installation). Cette subvention pourra être portée à 60% de la dépense dans la limite de 600€ si l'achat du banc est opéré auprès d'un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

Monsieur le Maire informe avoir sollicité un devis auprès de l'ESAT local (Flixecourt) pour la fabrication d'un banc rouge. Le montant du devis est estimé à 385,00€.

Monsieur le Maire précise qu'il y a deux options en suppléments : pattes de fixation sur chaque pied prêt à sceller dans le sol – 30,00€ et la livraison à 20,00€. (Soit 435,00€)

Monsieur CLÉRE informe qu'un devis a été demandé pour la plaque. Elle devrait coûter une vingtaine d'euros.

Considérant qu'un seul banc peut être proposé par commune, Madame LEROY-LONGUET demande s'il ne serait pas possible de peindre en rouge le banc de Saint-Pierre et d'y installer une plaque. Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient.

Madame LEROY-LONGUET propose qu'une inauguration soit faite pour marquer les esprits.

Monsieur le Maire acquiesce l'initiative destinée à envoyer un message fort.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention.
- Autorise Monsieur le Maire à acquérir une plaque supplémentaire pour l'apposer sur le banc de Saint-Pierre-À-Gouy.

VI – PRÉSENTATION DU DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UNE HORLOGE SUR LE CLOCHER DE L'ÉGLISE (délibération)

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'acquisition d'une horloge sur l'Église, dont le sujet a été évoqué lors du précédent conseil.

Le devis de l'entreprise PASCHAL est estimé à 2 434,93€ pour la fourniture et la pose d'un cadran sur la face sud de l'Église.

Madame KIENZEL demande si l'horloge sera reliée aux cloches.

Monsieur CLÉRE répond que l'horloge sera effectivement reliée aux cloches. Elle pourra être réglée à la demande.

Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas prévu pour l'instant de faire sonner les cloches à heure fixe.

Madame LEROY-LONGUET demande si l'étoile va être remise.

Monsieur CLÉRE indique que l'étoile ne sera pas remise.

Madame KIENZEL attristée, demande pourquoi les hortensias ont été retirés.

Monsieur le Maire répond que les hortensias ont été coupés par l'agent communal car ils auraient gêné les ouvriers. Leur enracinement devrait permettre qu'ils repartent après enlèvement des échafaudages

Madame LEROY-LONGUET estime qu'il s'agit d'une dépense de prestige à l'heure du numérique.

Madame LEGROS trouve qu'il s'agira plutôt de la touche finale de la rénovation de l'Église.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal

- Approuve le projet
- Autorise Monsieur le Maire, et/ou Monsieur CLÉRE à signer le devis

VII – F.D.E.80 RENOUELEMENT ADHÉSION AU SERVICE DU CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉE (délibération)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le service de « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) que propose la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme dans la cadre de l'adhésion à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Énergie ». Ce service permet à la commune de

disposer de la compétence d'énergéticiens et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Monsieur le Maire précise que la commune s'était déjà abonnée à ce service, mais l'avait stoppé après le diagnostic pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adhérer à ce service de Conseil en Énergie Partagé pour lequel la FDE demande actuellement une contribution de 80,00€ par bâtiment par an.
- D'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- D'adhérer au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, qui permet à la Fédération de missionner des prestataires pour réaliser ce service de conseil, et le cas échéant ultérieurement avec l'accord de la commune de faire réaliser divers travaux ou prestations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal décide :

- D'adhérer à la compétence optionnelle « maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE et à ce titre de bénéficier du Conseil en Énergie Partagé,
- D'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- De demander la réalisation d'un « diagnostic bâtiments publics » sur le périmètre déterminé par la collectivité
- De nommer Monsieur le Maire Régis SINOQUET « Correspondant Énergie »
- D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE80 et charge Monsieur le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

VIII – FONDS VERT : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SALLE DES FÊTES (délibération)

Monsieur le Maire propose de reporter à 2024 le dossier « Fonds Vert » :

- Monsieur le Maire explique les critères à respecter pour obtenir cette subvention et les difficultés que la commune rencontre.

Monsieur le Maire indique qu'il a eu connaissance que l'État (via le Fonds Vert) ne finance actuellement qu'environ 30 à 40% un projet contre les 80 % (maximum) attendus par les collectivités

De plus, pour en bénéficier, la collectivité doit réaliser des travaux qui génèrent des économies d'énergie de 30% minimum.

- Les travaux doivent être réalisés et achevés dans l'année.

Considérant les travaux importants en cours sur l'Église, dans l'attente du financement définitif les réserves financières de la section « Investissement » ne peuvent pas être quantifiées aujourd'hui. Certes, les travaux réalisés sur l'Église devraient coûter en théorie moins cher que prévu, cependant quelques travaux supplémentaires seront inévitables.

Madame LEROY-LONGUET interroge sur le volet « Accessibilité » du projet de la salle des fêtes. Elle ne trouve pas qu'il y a des soucis d'accessibilité pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire précise que ces travaux permettraient un accès aux personnes à mobilité réduite au bloc cuisine, aujourd'hui inaccessible en fauteuil roulant en raison de la chicane et du muret formant le sas intermédiaire.

Monsieur LEGRIS s'interroge, après deux rejets de la DSIL pour la salle des fêtes, la troisième demande

ne serait pas acceptée ?

Monsieur le Maire répond que les dotations sont à la baisse, et que peu de dossiers sont acceptés.

Madame MEULIN demande si des travaux vont être effectués pour les odeurs dans les toilettes.

Monsieur le Maire répond que l'installation d'une VMC double flux devrait les supprimer.

Madame LEROY-LONGUET demande si l'on ne peut pas baisser le plafond pour le chauffage ? (Dalles chauffantes)

Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible car le plafond n'est pas plat, de plus, il y a des velux.

Monsieur CLÉRÉ ajoute que cela pourrait poser des problèmes au niveau phonique.

IX – CAF : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES 2023-2027 (délibération)

Monsieur le Maire présente la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2023-2027. Cette convention entre la Communauté de Communes Nièvre et Somme (CCNS), la Caisse des Affaires Familiales (CAF) et les communes a pour objet de définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

La convention vise à partager entre les signataires les données du territoire, et de travailler conjointement à apporter les réponses nécessaires aux besoins dudit territoire en :

- Identifiant les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- Définissant les champs d'intervention à privilégier au regard de l'état offre/besoin ;
- Optimisant l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Monsieur le Maire précise que toutes les communes ont été invitées à délibérer avant le 31 juillet 2023, même si elles ne possèdent pas d'ALSH ou de crèches. En effet, si à l'avenir, la commune avait un projet dans le domaine de l'enfance ou de la petite enfance, ce dernier ne pourrait pas être financé par la CAF.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2023-2027
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite entre la CCNS, la CAF et les communes
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

X – INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES (délibération)

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre du préfet en date du 20 juin 2023 ayant pour objet les indemnités pour le gardiennage des églises communales en 2023.

Monsieur le Maire informe qu'une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales.

Monsieur le Maire propose de reporter ce sujet à une réunion ultérieure n'ayant pas eu le retour de la Préfecture sur la mise en place et modalités de cette indemnité. Il sollicite l'accord du potentiel gardien qui pourrait être Patrick Van Laecken, déjà en charge de l'église pour la paroisse Notre Dame du Gard.

XI – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe que la mise à pied d'œuvre des couvertures de la nef et de la sacristie a mis en évidence des bâillements d'ardoises, témoignant d'un défaut de planéité du support.

Une plus-value de 6 480,00 € HT, soit 7 776,00€ TTC pour le traitement à la brosse des bois de charpente de la nef, de la sacristie et du local de liaison, le dressage et le calage de ces charpentes et

le clouage de quelques chevrons.

Ce qui a conduit à la création de l'Avenant n°01 pour le Lot n°02 Couverture au marché des travaux « Restauration de l'Église SAINT-FIRMIN-LE-MARTYR »

Monsieur le Maire informe qu'il y aura sûrement un avenant prochain pour le sol de la sacristie. (Lot n°1 – Échafaudages et Maçonnerie)

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous documents en rapport à cette affaire

XII – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que le Compte-rendu du Conseil communautaire du 13 juin 2023 a été transféré aux élus le 19 juin 2023.

Monsieur le Maire informe l'arrêté préfectoral d'enregistrement du 08 juin 2023 autorise la S.A.S BOIS BLEU ÉNERGIES, dont le siège social est situé à MONTAGNE-FAYEL à exploiter une unité de méthanisation agricole à AIRAINES, parcelle cadastrée section ZL n°109.

Monsieur le Maire informe qu'une expérimentation visant à transporter par voie aérienne des prélèvements biologiques et des produits de santé par drone, va être mise en place sur la période juin-juillet-août 2023. Il y aura environ 30 vols expérimentaux.

Monsieur le Maire informe avoir participé à la cérémonie du 2^{ème} anniversaire du Centre AquaNES à Flixecourt. À cet occasion, Monsieur le Maire a reçu des tickets d'entrées gratuites au centre aquatique. Il obtient l'accord du CM pour les confier à la présidente du comité des fêtes.

Madame LEGROS propose de les distribuer en priorité aux familles défavorisées.

Monsieur le Maire informe des prochaines manifestations :

- Le 07 juillet 2023 : Cérémonie de bénédiction des cloches de l'Église SAINT-FIRMIN-LE-MARTYR de CROUY-SAINT-PIERRE.

Monsieur le Maire précise que les donateurs et les élus de proximité ont été invités en sus des administrés.

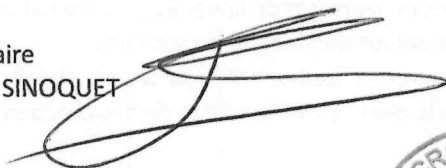
- Le 14 juillet 2023 : Évènement festif organisé par le Comité des Fêtes de Crouy-Saint-Pierre
- Le 19 novembre 2023 : Concert de Gospel « Les Barrack's » pour récolter des dons au profit de la Fondation de Patrimoine

Madame LEGROS informe avoir participé avec M. le Maire à l'inauguration du Moulin Basile à Flixecourt. Elle conseille fortement la visite.

Monsieur VAN LAECKEN informe « s'être fait attraper » par une administrée non contente de la dénonciation par un tiers à la mairie du mauvais entretien de sa haie. M. le Maire intervient pour confirmer avoir été saisi de cette réclamation parfaitement justifiée. Il confirme qu'il réagira comme il l'a déjà fait récemment sur une autre situation si les travaux ne sont pas réalisés avant le 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 20h28.

Le Maire
Régis SINOQUET



Secrétaire de séance
Bernard BOULET

Conseil Municipal du 26 juin 2023



Page 8 | 8